

Département des finances, des institutions et de la santé

Avis informatif

concernant l'homologation des modifications partielles du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones sur le territoire de la commune de Riddes

Le Département des finances, des institutions et de la santé informe les propriétaires intéressés que, dans le cadre de la procédure d'homologation susmentionnée, il est envisagé de procéder à plusieurs modifications des plans Nos 1 « *situation au 1:10'000* », 2 « *secteur Riddes – Plaine* » et 3 « *secteur La Tzoumaz* » et du règlement communal des constructions et des zones tels qu'approuvés par l'assemblée primaire de Riddes le 27 mai 2010.

Les modifications qu'il est prévu d'apporter sont contenues dans les plans Nos 1 « *situation au 1:10'000* » du 17 novembre 2011, 2 « *secteur Riddes – Plaine* » du 14 octobre 2011 et 3 « *secteur La Tzoumaz* » du 30 novembre 2011 et dans le règlement communal des constructions et des zones, version de décembre 2011 qui peuvent être consultés au bureau communal de Riddes, durant les heures d'ouverture officielles, pendant trente jours dès la présente publication.

Les personnes touchées par les modifications envisagées peuvent faire valoir leurs observations dans les trente jours, par écriture adressée au Service des affaires intérieures et communales du Département des finances, des institutions et de la santé, Avenue de la Gare 39, 1951 Sion.

Sion, le 16 décembre 2011

Le Chef du Département des finances, des institutions et de la santé :

Maurice Tornay